

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 15 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

n° 2023-03-15-03

<p>Date de la convocation</p> <p>08/03/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt trois, le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>																																																	
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 18</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 1</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT, Paolo MARCELO, Marylène FRANZ</p> <p>Étaient représentés : Pascale GIRARD par Pierre DURAND, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO</p> <p>Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p>																																																	
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>Budget principal</p> <p>Affectation du résultat 2022</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que suite au vote du compte administratif, les membres du conseil municipal doivent constater les résultats et décider de leur affectation.</p> <p>Pour affecter le résultat, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvrir en priorité les déficits des exercices antérieurs, - Ensuite couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement lors de l'exercice 2022, - Le solde est, soit affecté en excédent de fonctionnement (article 002), soit en dotation supplémentaire en réserve d'investissement (compte 1068). <p>Compte tenu des résultats présentés par le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé de l'affecter comme présenté ci-dessous :</p>																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Solde</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Section de fonctionnement</td> <td>Résultats propres à l'exercice 2022</td> <td>2 099 378,00</td> <td>2 404 939,75</td> <td>305 561,75</td> </tr> <tr> <td>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2021)</td> <td></td> <td>293 255,49</td> <td>293 255,49</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Résultat à affecter</td> <td></td> <td></td> <td>598 817,24</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Section d'investissement</td> <td>Résultats propres à l'exercice 2022</td> <td>944 331,08</td> <td>675 953,27</td> <td>-268 377,81</td> </tr> <tr> <td>Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2021)</td> <td>137 587,05</td> <td></td> <td>-137 587,05</td> </tr> <tr> <td>Solde global d'exécution</td> <td></td> <td></td> <td>-405 964,86</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Reste à réaliser au 31 décembre 2022</td> <td>Fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>882 368,98</td> <td>851 403,35</td> <td>-30 965,63</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en FI et Inv)</td> <td>Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)</td> <td></td> <td></td> <td>-436 930,49</td> </tr> <tr> <td>Report en fonctionnement en Recettes</td> <td></td> <td></td> <td>161 886,75</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses	Recettes	Solde	Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	2 099 378,00	2 404 939,75	305 561,75	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2021)		293 255,49	293 255,49		Résultat à affecter			598 817,24	Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	944 331,08	675 953,27	-268 377,81	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2021)	137 587,05		-137 587,05	Solde global d'exécution			-405 964,86	Reste à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement				Investissement	882 368,98	851 403,35	-30 965,63	Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en FI et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			-436 930,49	Report en fonctionnement en Recettes			161 886,75
	Dépenses	Recettes	Solde																																															
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	2 099 378,00	2 404 939,75	305 561,75																																														
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2021)		293 255,49	293 255,49																																														
	Résultat à affecter			598 817,24																																														
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	944 331,08	675 953,27	-268 377,81																																														
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2021)	137 587,05		-137 587,05																																														
	Solde global d'exécution			-405 964,86																																														
Reste à réaliser au 31 décembre 2022	Fonctionnement																																																	
	Investissement	882 368,98	851 403,35	-30 965,63																																														
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en FI et Inv)	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			-436 930,49																																														
	Report en fonctionnement en Recettes			161 886,75																																														

Suite et fin délibération n°2023-03-15-03

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	598 817,24
Résultat global de la section d'investissement 2022	-405 964,86
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-30 965,63
Besoin de financement de la section d'investissement	-436 930,49
Couverture du besoin de financement 2022 (cpte 1068)	436 930,49
Résultat reporté en investissement (cpte 001)	-405 964,86
Résultat reporté en fonctionnement (cpte 002)	161 886,75

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote de l'affectation du résultat du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité,

2 votes contre : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

2 absentions : Paolo MARCEL et Karine PAGEAU

Madame Pascale GIRARD ayant donnée pouvoir à Monsieur le Maire, elle ne prend pas part au vote

Décide :

- D'approuver l'affectation du résultat 2022 du budget principal.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

